N° 1999-4083 - urbanisme, habitat et développement social + finances et programmation - Bron - Quartier du Terraillon - Création d'un point d'information médiation multiservices (PIMMS) - Participation financière - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Développement social urbain -

Le Conseil,

Vu le rapport du 5 mai 1999, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Dans le cadre des opérations de développement social urbain du quartier du Terraillon à Bron, il est prévu de créer un point d'information médiation multiservices (PIMMS) dans le centre commercial Terraillon, dans une case commerciale vide depuis plusieurs années. Ceci dans le but de dynamiser le centre et de fournir un service aux habitants.

Le PIMMS se propose de faire office d'interface entre les entreprises publiques (EDF-GDF, France Télécom, TCL, Compagnie générale des eaux, SNCF, la Poste) et les habitants des quartiers. Il vise à améliorer les relations de ces entreprises avec la clientèle et à régler les contentieux en s'implantant dans ou à proximité des centres commerciaux, pour réaliser une synergie entre espace commercial et services au public.

Pour réaliser cette implantation, il est nécessaire que la commune de Bron, maître d'ouvrage, procède à l'acquisition des locaux pour 700 000 F TTC et à leur aménagement pour 400 000 F TTC.

Le coût total de l'opération est évalué à 1 100 000 F TTC.

Cette opération faisant partie du programme européen de revitalisation du commerce de proximité dans les quartiers sensibles, la communauté urbaine de Lyon pourrait participer à ce titre à l'acquisition et au réaménagement des locaux à hauteur de 525 000 F nets de taxes.

Le plan de financement de l'opération serait le suivant :

- Europe Urban	275 000 F
- commune de Bron	300 000 F
- Communauté urbaine	525 000 F
- total	1 100 000 F

B - Propose de délibérer comme suit ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de ses commissions urbanisme, habitat et développement social et finances et programmation ;

DELIBERE

1° - Accepte le versement d'une participation financière de 525 000 F nets de taxes à la commune de Bron pour la création d'un point d'information médiation multiservices.

2° - Autorise monsieur le président à signer la convention afférente.

3° - La dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget de la communauté urbaine de Lyon - exercices 1999 et suivants - compte 657 540 - fonction 824 - opération 0047.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,